AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

DLP 18-2-63 185039

Bulletin Technique N° 25 D'OCTOBRE 1962 — 1962-29

LA DESTRUCTION DES CORBEAUX A L'AIDE D'APPATS EMPOISONNES

Le corbeau sédentaire peut être considéré comme un oiseau à la fois utile et nuisible, l'un compensant l'autre. Par contre, il n'en est plus de même pour les corbeaux migrateurs, les freux qui envahissent nos campagnes en fin d'automne et en hiver. A certaines périodes ils se montrent de véritables ravageurs des semailles. Venues d'Europe Centrale et du Nord Est, les bandes s'établissent dans nos régions jusqu'en Février-Mars, avec pour base de nourriture les grains ensemencés.

Les répulsifs utilisés pour l'enrobage des semences, l'Anthraquinone ou le Diphénylguanidine, très recommandables pour les semis d'automne sont insuffisants en fin d'hiver ou pour un emploi généralisé dans une région. Les divers procédés d'effarouchement, soit par les épouvantails les plus variés, soit par les procédés acoustiques, agissent avec plus ou moins de succès. Ils ne couvrent que de faibles superficies et la généralisation en diminue notablement l'interêt.

On peut alors être amené à une destruction partielle des corbeaux par appâts empoisonnés. Malgré les dangers qu'il présente pour les autres oiseaux et le gibier, ce moyen reste encore le plus efficace. Les risques sont cependant limités si le travail est effectué correctement.

Toxiques utilisés - Choix des appâts

La strychnine et le chloralose sont les seuls toxiques autorisés en France. La strychnine ne peut être délivrée que par un pharmacien.

Le maïs à gros grains constitue l'appât conseillé pour notre région.

Les crèpes à la strychnine utilisées pour des cas spéciaux, par exemple l'empoisonnement au nid de poule des corneilles, des choucas et des pies, ainsi que les gobbes de viande sont très dangereux pour les chiens.

Préparation des appâts

Strychnine : Préparation à chaud :

Maïs gros grains	10 Kgs
Sulfate neutre de Strychnine	50 Grs
Acide tartique	10 Grs
Eau	10 litres
Matière colorante	Quantité suffisante.

Prendre un récipient deux fois plus grand que le volume des grains, y verser l'eau nécessaire, puis l'acide tartique et la strychnine.

Chauffer jusqu'à ébullition. Ajouter le grain et maintenir l'ébullition à feu doux en remuant énergiquement jusqu'à ce que le grain ait complètement absorbé le liquide.

Faire sécher ensuite sur des linges propres ou du papier.

Mettre le grain en boîtes métalliques portant l'indication POISON. Ces boîtes seront confiées, dans chaque commune, aux personnes responsables de la lutte et conservées sous clef.

.../...

P 81

Chloralose :

a) Préparation à chaud :

Maïs gros grains	......	IO Kgs
Eau	....	5 à 6 litres
Chloralose Alpha	.....	50 Grs

La préparation est identique à celle qui a été indiquée pour la strychnine.

b) Préparation à froid :

Maïs gros grains	.....	IO Kgs
Huile de vaseline	.....	0,4 litres
Chloralose Alpha	.....	50 Grs
Matière colorante		

Mettre le grain en tas sur une aire imperméable. Verser l'huile de vaseline en pelletant énergiquement. Ajouter très progressivement le chloralose, puis le colorant en continuant le pelletage.

Mise en place des appâts : Les meilleurs résultats sont obtenus par temps froid, les périodes de gel étant les plus propices. Les corbeaux affamés deviennent moins méfiants et consomment mieux les appâts, soulignons que le froid augmente l'efficacité du chloralose en renforçant l'hypnose et en provoquant une mort plus rapide.

Empoisonnement derrière la charrue : Il se pratique à l'automne ou au printemps. Les corbeaux suivent fréquemment la charrue lors des labours. On met à profit une halte pour pratiquer l'empoisonnement en laissant tomber des grains empoisonnés dans la dernière raie ouverte.

Empoisonnement hivernal : Pour réussir ce traitement, il est recommandé d'opérer par forte gelée ou sur le sol couvert de neige.

De petits tas de crottin de cheval, de fumier frais, de menue paille ou de balles de céréales sont mis en place le soir, de préférence sur des champs récemment labourés, dans un endroit bien découvert, fréquenté par les corbeaux. En même temps, à l'aide d'un bâton , une ou plusieurs personnes mélangent les appâts à la couche superficielle du fumier, de façon à les recouvrir presque entièrement.

Les appâts empoisonnés doivent être déposés à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et à 50 mètres des chemins publics et des bois.

Précautions : La destruction de corbeaux à l'aide d'appâts toxiques peut être effectuée sur l'initiative d'un agriculteur ou d'un groupe d'agriculteurs, après autorisation spéciale du préfet (réglement permanent sur la Police de la Chasse) et sous réserve que soient respectées les conditions d'emploi du toxique choisi (strychnine très strict).

- Il est interdit de répandre les appâts à la volée.
- Les appâts non consommés, ainsi que les cadavres des animaux empoisonnés doivent être enfouis et détruits par enfouissement.
- Les opérations de lutte doivent être portées à la connaissance du public (pancartage, son de caisse, voie de presse).

Toutes précautions seront prises dans la préparation et la mise en place des appâts (se laver les mains, ne pas fumer, détruire les emballages etc...).

Pour conclure, il paraît utile de rappeler que la lutte individuelle, si elle permet de protéger les parcelles traitées ne peut réduire une population importante. La lutte collective volontaire coordonnée par les Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures peut seule avoir une efficacité réelle, tout en limitant les risques d'accidents au minimum.

R. HUDE
Contrôleur de la Protection des Végétaux à COGNAC

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant L. BOUYX